

**CROSSJECT**

**Rapport du commissaire aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre**

**(Assemblée Générale du 25 juin 2021 - 18<sup>ème</sup> résolution)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

**(Assemblée générale du 25 juin 2021 – 18<sup>ième</sup> résolution)**

### **CROSSJECT**

6, rue Pauline Kergomard  
21000 Dijon

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 600 000 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Nous vous signalons que le rapport du Directoire ne comporte pas l'indication du pourcentage maximal du capital social pouvant être attribué comme prévu par le I de l'article L. 225-197-1 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2021

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, Fax : +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.